



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante, composée d'urbanistes professionnels de toutes origines et de tout statut d'exercice, admis sur critères, pour leur contribution à la réflexion et à l'action dans l'organisation des villes et des territoires, pour un mieux être des femmes et des hommes qui y vivent et y résident.

La S.F.U. est l'organisation nationale française d'urbanistes du Conseil Européen des Urbanistes – CEU/ECTP.

La S.F.U. est Membre Fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.

La S.F.U. est Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU.

La S.F.U. est Membre de l'Association Internationale des Urbanistes – AIU/ISOCARP.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Plaidoyer Pour des villes harmonieuses dans un monde global

22 SEPTEMBRE 2007

Jean Pierre Gautry

Président de la SFU

070922 .2

Jean-Pierre GAUTRY, Président – André SANDT, Secrétaire Général – Régis DUMAY, Trésorier
Anne BOUCHE-FLOIRIN, Jean-Jacques FAURE, Christian LUYTON, Dominique LANCRENON, Christophe MIGUET, Vice-Présidents.

26, rue de l'Echiquier 75 010 PARIS F – Tél : 00 33 (0)1 45 39 69 53 - Fax : 00 33 (0)1 45 41 02 27 –

Courriel : sfu@urbanistes.com - Site Internet : <http://www.urbanistes.com/>

SIRET n° : 775 657 653 000 58 Assujetti à TVA n° inscription en cours - Déclaration d'activité de formation Préfecture IDF n° 11754130475
Code Banque : 30004 n° compte : 01478 00000562483 60

Ont participé à ces travaux le Groupe de Travail du Grenelle de l'Environnement de la SFU, ainsi que des personnalités extérieures invitées, que la SFU tient à remercier vivement pour la qualité de leurs apports.

*La SFU remercie également pour son précieux concours Yves Lion, membre de la SFU,
Vice-président du Groupe de travail 1*

*Comité de rédaction finale de la SFU
Animé par Jean Pierre Gautry, Président de la SFU
Anne Bouche Florin, Régis Dumay, Jean Jacques Faure, Dominique Lancrenon, Christian
Luyton, Christophe Miguet, André Sandt*

*Ont participé aux débats du Groupe de Travail du Grenelle Environnement de la SFU
Saïd Almi, Bernard Aubineau, Alain Avitabile, Jacques Bedu, Nicolas Buchoud, Valérie
Brandicourt, Olivier Crepin, Dominique Dias, Philippe Doucet, François Dubertret, Hélène Flory,
Gérald Gawsewitch, Caroline Gerber, Véronique Germain, Sébastien Giorgis, Baya Kaci, Bernard
Lamy, Didier Lenoir, Pascal Letellier, Hélène Liber, Dominique Maison, Alain Melat, Dominique
Muslin, Alain Naman, Eve Pellat Pagé, Gilles Rousseau, Marc Sauvez, Philippe Verdier, Alain
Wauthers, Guy Louis Vallet*

*La SFU partage les conclusions d'un certain nombre de contributions versées lors du Grenelle de
l'Environnement et en particulier, celles des institutions, organisations et confédérations, dont la
SFU est membre ou partenaire tels :*

*ADEME, CD2D92, CEU, CFDU, CLER, COFHUAT, COMITE 21, DGUHC, EPAD, GART, FFP,
FNAU, FNCPACT ARIM, ONA*

*La présente contribution a pour objet d'être portée au débat plus large qui doit désormais
s'instaurer dans les différentes régions de France, puis à la tenue du Grenelle de l'environnement.*

SOMMAIRE

I. LE CONSTAT

II. LES FONDAMENTAUX

III. LES AXES STRATEGIQUES DEVANT RESULTER DU GRENELLE

- A Pour une nouvelle organisation réfléchie et responsable des territoires
- B Pour une approche globale, stratégique et prospective des documents d'urbanisme
- C Pour un suivi et une évaluation permanents, indépendants et réguliers de l'évolution des territoires

IV. LES PROPOSITIONS PHARE

- A Une nouvelle relation à la voiture de par une vitesse apaisée
- B Une clarification de l'organisation institutionnelle des territoires
- C Une ville compacte, en osmose avec la nature et ses habitants
- D Une agriculture du XXIème siècle moderne, biologique et non polluante
- E Une construction à énergie positive : du quartier à tout territoire
- F Des Agences de Notation des Territoires
- G Une économie solidaire et équitable
- H Des moyens professionnels adaptés

V. LES APPORTS DE LA SFU

I. LE CONSTAT

Le changement climatique qui s'est installé au XXe siècle va s'accroître, en grande partie en raison des activités humaines.

Les émissions de gaz à effet de serre, d'origine humaine, sont l'une des principales causes de l'accroissement de ce changement. Ces gaz à effet de serre émanent pour une large part des ressources énergétiques d'origine fossile.

La population mondiale va croître : elle passera de 6 milliards d'habitants à quelque 9 milliards d'individus, dans les années 2050.

La population est devenue majoritairement urbaine et ce phénomène ira croissant au XXIe siècle.

De surcroît, les ressources naturelles s'épuisent d'une manière exponentielle.

Les effets de cette évolution générale sur la santé et la sécurité de l'homme sont patents et l'atteinte à la biodiversité, indispensable à l'espèce humaine est manifeste.

L'ampleur historique de ces mutations¹ lance à l'humanité un véritable défi. Les hommes connaîtront inévitablement dans leur vie quotidienne de profonds changements de comportement.

Face à ce constat, que peut-on changer individuellement et collectivement ?

D'abord, il faut désormais admettre que tout est lié : toute action sur un territoire entraîne d'autres, à différentes échelles du territoire.

Ainsi en est-il précisément de l'urbanisme. «L'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, dès lors qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires» (Jean-Pierre Gautry)².

Au cœur de la profession d'urbaniste donc est la nécessité de croiser les problématiques à tous les niveaux.

D'autre part, il importe de rappeler qu'urbanisme et politique sont indissociablement liés. De fait, conception organisationnelle du territoire, prise de décision politique (...) et conduite des affaires de la cité vont de pair. D'ailleurs, l'étymologie l'établit. Par le mot latin *urbs* on entendait le milieu physique, construit et habité par une collectivité de *civis* (concitoyens, membres d'une cité), et par *civitas* ces citoyens eux-mêmes, en tant qu'ils constituaient un groupe organisé socialement, politiquement et religieusement. *Civis* a

¹ De nombreux constats alarmants auront été enregistrés dans ce sens lors de la préparation du « Grenelle Environnement » lui-même.

² Société Française des Urbanistes, Ordre des Architectes, Fédération Française du Paysage : « Pour une réforme de l'urbanisme commercial en France ». Cf. <http://www.urbanistes.com/>.

donné lieu à *civitas*, puis à « cité », puis à « citoyen ». La dimension politique véhiculée par la notion de *civitas* est capitale. Le latin *politicus*³ renvoie en effet directement à *civitas*. Cité, Etat, politique, citoyen, cité et urbanisme entretiennent donc bien un rapport étroit. Pour autant, ni les missions ni les responsabilités de l'élu et celles de l'urbaniste ne peuvent être confondues.

Partant, la Société Française des Urbanistes (SFU) et les urbanistes d'Europe réunis au sein du Conseil Européen des Urbanistes (CEU) affirment⁴ qu'une approche, locale et globale, portant à la fois sur l'ensemble des thématiques des territoires et sur les différentes échelles d'espace et de temps, doit être effectuée. Ils expriment une vision de la ville de demain plus cohérente dans les domaines écologique, économique et social et recherchent une réponse qualitative et culturelle à la mesure du mieux vivre ensemble.

La SFU demande que les décisions politiques qui résulteront du « Grenelle Environnement » y donnent force probante.

Il ne pourrait en effet être pire situation qu'un « Grenelle » qui aboutisse à une série de mesures mièvres, sans grande portée réelle et symbolique.

L'horreur pourrait alors consister dans l'aventure d'une dictature écologique, nécessitée par l'urgence et l'ampleur des enjeux immédiats.

En réalité, il faut considérer que l'humanité est à un grand tournant de son histoire et que la France, par les valeurs qui sont les siennes, même s'il est vrai qu'à ce jour elle se doit de faire encore ses preuves, peut contribuer de façon significative à l'évolution radicale des comportements et des actions à venir.

La SFU, née voici près de cent ans, nourrie des courants hygiénistes et humanistes de la fin du XIX^{ème} siècle, croit que la société française a les capacités de réagir.

Une prise de conscience collective existe désormais. Il est possible de changer de cap et d'imaginer un avenir, riche d'une nouvelle dimension, d'un mieux vivre ensemble, individuellement et en commun tout à la fois et respectueux de notre planète Terre.

Si les innovations écologiques sont déjà un moteur du développement durable des territoires, il appartient aux urbanistes, comme à tous les autres professionnels, d'offrir, par leurs savoir-faire, leur part de rêve et d'idéal, pour une organisation plus heureuse des villes et territoires, pour un nouveau contrat social durable.

Cette volonté est aussi une espérance : celle de croire en un avenir meilleur conforté par les progrès de la connaissance mise au service du plus grand nombre, avec en retour, le désir de partager une parcelle commune d'humanité.

Que pouvons-nous donc proposer fondamentalement aujourd'hui, dans la France de 2007 ?

³ *Politicus* est pris du grec *politikos*, lequel vient de *politês* (de la cité, de l'Etat, ou encore citoyen), lui-même issu de *pólis* (cité, ou ville en tant que corps politique).

⁴ Voir la « Nouvelle Charte d'Athènes » : <http://www.urbanistes.com/>

II. LES FONDAMENTAUX

Six grandes recommandations méritent d'être retenues.

- **Changer et aider à changer de comportement, individuellement et collectivement.**
- **Constituer collectivement une nouvelle organisation des processus de décisions, une organisation plus lisible, plus visible et durable dans le temps grâce à une action réfléchie et des perspectives territoriales responsables.**
- **Construire le patrimoine de demain par l'écologie, économie du long terme par excellence : la santé et la sécurité des citoyens priment.**
- **Réunir harmonieusement dans tout projet territorial ville et nature. A la faveur de sa biodiversité et de ses ressorts, le territoire amortira efficacement les accélérations climatiques, démographiques et technologiques.**
- **Construire un monde débarrassé des pollutions et dans lequel l'écologie, pourvoyeuse d'une nouvelle économie ⁵ profitera à l'humanité tout entière.**
- **Favoriser l'avènement d'une nouvelle culture urbaine, porteuse d'une parcelle de rêve et de bonheur à laquelle chacun aspire à sa manière tout en demeurant partie intégrante d'une société.**

⁵ **Le rapport STERN sur l'économie du changement climatique** est un compte rendu sur l'effet du changement climatique et du réchauffement global sur la planète. Rédigé par l'économiste Nicholas Stern à la demande du Premier ministre de Grande Bretagne, ce rapport de plus de 700 pages a été publié le 30 octobre 2006. C'est le premier du genre à avoir été financé par un gouvernement et réalisé par un économiste et non par un météorologue.

Ses conclusions sont percutantes : 1% seulement du PIB investi aujourd'hui suffiraient à atténuer fortement les effets du changement climatique. Dans le cas contraire, le risque d'une récession de près de 20% du PIB mondial serait à craindre.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Stern

III. LES AXES STRATEGIQUES DEVANT RESULTER DU GRENELLE

A. Pour une nouvelle organisation réfléchie et responsable des territoires

Aujourd'hui encore, les structures décisionnelles de l'organisation des territoires en France sont floues. Le citoyen s'y retrouve difficilement et appréhende mal les projets d'urbanisme.

Les 8 instances territoriales actuelles prêtent à une confusion totale. Elles accusent une irresponsabilité et une démission flagrantes devant la dynamique qui met en jeu le local et le global.

Trois strates décisionnelles sont stratégiques dans l'organisation des territoires : L'Etat - La Région - L'Agglomération.

A chacun de ces niveaux, les projets territoriaux, la prospective, et le suivi doivent être entrepris et organisés dans un esprit partage clair des responsabilités et de souci d'opposabilité et de subsidiarité.

Responsabilité, proximité et sobriété doivent devenir les maîtres mots à toutes les échelles territoriales et à tous les niveaux disciplinaires : écologique, économique, politique et social.

L'Homme et la Femme doivent désormais être placés au centre des préoccupations relatives à l'évolution des territoires. Autrement dit,

- Besoins et désirs humains, vitaux ou accessoires (alimentation, éducation, information, travail, culture, loisirs, spiritualité, nature, déplacements, sécurité et santé), doivent dicter en priorité l'orientation à donner à tout projet de territoire.
- Projets d'aménagement et de développement durables des territoires ne doivent plus se limiter *stricto sensu* aux agglomérations urbaines mais s'étendre à leurs assises environnementales.

Souvent riches en forêts ou en terres agricoles, en étendues ou en eau, ces espaces environnants ouvrent sur d'autres entités territoriales dont ils sont indissociables et que tout projet de développement proprement durable ne saurait ignorer.

Les autres strates territoriales ont certes des rôles à jouer, mais elles sont d'un autre ordre que celles précédemment exprimées (Citons par exemple, le lien social essentiel et qui peut être développé à des échelles différentes).

Sans plus tarder, une réforme de l'organisation politique et administrative, des services de l'Etat et des collectivités doit donc être engagée dans ce sens.

B. Pour une approche globale, stratégique et prospective, des documents d'urbanisme,

A ce jour, on peut dire que tous les outils nécessaires à une approche raisonnée des territoires existent. En revanche, il est permis de douter de l'approche elle-même, localement comme dans les sphères supérieures.

Prenons l'exemple du commerce, qui suit en France une logique réglementaire qui lui est propre. Les travaux de la Commission de modernisation de l'urbanisme commercial montrent l'urgence d'une action radicale pour inverser la tendance, conformément à de nombreux pays européens.

Les recommandations des urbanistes, conjointement avec celles des paysagistes et des architectes⁶, indiquent qu'il est possible de construire des quartiers durables à dominante commerciale sans ruptures ni bouleversements quant à leur inscription territoriale. Aujourd'hui insuffisante, une mixité fonctionnelle plus grande est possible dans ces quartiers.

L'exemple des transports est tout aussi important. Du « Schéma européen de cohérences territoriales » en amont aux projets de quartiers en aval, les politiques de transports, des réseaux de train à grande vitesse aux plans vélos d'agglomération, doivent être étroitement reliées aux projets de territoire.

L'exemple des transports est tout aussi important. Du « Schéma européen de cohérences territoriales » en amont aux projets de quartiers en aval, les politiques de transports, des réseaux de train à grande vitesse aux plans vélos d'agglomération doivent être étroitement reliées aux projets de territoire,.

Il en est de même de la production énergétique, de la gestion des ressources telles que l'eau, de la gestion des déchets, de la pollution, de l'air, de la santé et de la sécurité.

Bref, les politiques de développement sont insuffisamment articulées avec celles liées à la préservation des territoires tout comme les parties agglomérées sont mal reliées aux espaces naturels.

Campagnes agricoles, boisements forestiers, montagne, fleuves, littoraux et mer doivent ainsi participer d'un même projet global de développement durable.

Ainsi considérés, les projets territoriaux détermineront une nouvelle configuration urbaine que rendra possible une organisation dense, multipolaire et réticulaire, aux fins d'un mieux être, qui souligne la spécificité de la culture urbaine en France et en Europe.

⁶ Voir le communiqué de presse de la SFU du 15 février 2007 et les travaux de la « Commission de modernisation de l'urbanisme commercial » <http://www.urbanistes.com/> ».

Ainsi considérés, les projets territoriaux déterminent une nouvelle configuration urbaine que caractérisera une maîtrise solide de l'étalement et de la densification urbains aux fins d'un mieux-être et d'une spécificité urbaine, riche de services et d'espaces publics.

C. Pour un suivi et une évaluation permanents, indépendants et réguliers de l'évolution des territoires

Un projet de territoire peut être exemplaire en terme de développement et d'aménagement durables, encore faut-il cependant qu'il se traduise par des faits concrets et que dans le temps un suivi soit assuré afin d'en mesurer l'évolution.

Pour ce faire, quelques règles simples sont à observer :

- **Le développement des territoires d'agglomération doit être limité et maîtrisé physiquement.** Les transports et l'habitat étant les deux premières sources humaines d'émission de gaz à effet de serre, cette précaution permettra de préserver les terres agricoles et forestières pour leurs usages vitaux et de les protéger contre l'étalement urbain.
- Toute **agglomération urbaine** suppose une certaine **densification** du bâti. Optimisée, celle-ci conforte la dynamique d'échange dans un souci d'économie de territoire. L'idée de **villes compactes** est donc à privilégier. L'accès du plus grand nombre aux services urbains y est à la fois plus aisé et moins coûteux en termes de transports et de déplacements.
- La **mixité habitat/emploi doit être recherchée** et favorisée. Les distances domicile-travail (l'une des principales causes de déplacement) se trouvant du coup réduites, une meilleure qualité de vie urbaine s'en ressentira.
- La **sobriété énergétique** et l'utilisation des **énergies renouvelables** seront préférées aux énergies fossiles, **d'autant que ces énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermie, réseaux de chaleur à base de bois...) sont plus facilement accessibles parce que plus proches des lieux de consommation.**
- **L'économie agricole**, tant alimentaire qu'énergétique (biomasse) devra progressivement et résolument **prendre un aspect écologique.** La **suppression** de tout **produit polluant** pour les sols, l'air et l'eau doit devenir **un impératif catégorique.** A l'heure actuelle, **seule l'agriculture biologique observe cette règle, sans contrevenir aux lois de la croissance, du développement et de la souveraineté alimentaire. Le déploiement du « Bio », à l'échelle locale comme à l'échelle internationale en fait foi⁷.**

⁷ Suite à la publication de son rapport « **Agriculture biologique et sécurité alimentaire** », l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), encourage les États à intégrer l'agriculture biologique dans leurs priorités nationales. Présenté à l'occasion de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire qui s'est tenue du 3 au 5 mai 2007 à Rome, le rapport rappelle que l'agriculture biologique n'est plus un phénomène propre aux pays développés.

En 2006, elle était pratiquée dans 120 pays sur un total de 31 millions d'hectares et représentait un marché de 40 milliards de dollars. Après étude des points forts et des faiblesses de l'agriculture biologique et des caractéristiques de sa chaîne d'approvisionnement, le rapport conclut sans réserve que l'agriculture biologique est un modèle alternatif au service d'un développement durable qui a le potentiel nécessaire pour

- Dès lors la **réduction des substances toxiques** (substances chimiques cancérigènes, pesticides...) doit constituer une grande **priorité** dans tout **projet de territoire**. A ce propos, la **Directive européenne REACH** (Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques) de juin 2007, marque une avancée appréciable⁸.

Naturellement, ces règles n'auront d'effet que si elles sont officiellement validées et, par la suite, leurs résultats évalués. D'où une proposition : mettre en place des Agences de notation, notamment sur la base de l'empreinte écologique.

IV. LES PROPOSITIONS PHARE

Les travaux préparatoires du Grenelle de l'environnement auront été riches et variés. Nous en retenons et faisons nôtres plusieurs idées. Mais à cet accord de principe, nous ajoutons quelques propositions phare, complément naturel aux objectifs des 6 Groupes de Travail :

GT1 : Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie.

GT2 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

GT3 : Instaurer un environnement respectueux de la santé.

GT4 : Adopter des modes de production de consommation distribution et des usages durables des territoires.

GT5 : Construire une démocratie écologique.

GT6 : Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Les propositions suivantes se déclinent en 8 points.

satisfaire la demande alimentaire mondiale tout comme l'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui, mais avec un impact mineur sur l'environnement.

Source : http://www.actu-environnement.com/ae/news/fao_agriculture_biologique_2646.php4.

⁸ **Directives européenne REACH de juin 2007** : Ce projet ambitieux de réglementation de la mise sur le marché de plus de 30000 substances chimiques est destiné à l'évaluation et au recensement de ces substances. Il devrait modifier en profondeur la gestion des substances chimiques par leurs fabricants et importateurs, mais aussi leurs utilisateurs. C'est le monde de la chimie et de l'industrie européennes tout entière (aéronautique, automobile, laboratoires pharmaceutiques...), qui manie au quotidien quantité de produits intégrant des substances chimiques, qui est ainsi concerné et qui va devoir revoir une partie de ses pratiques.

Source : http://www.liberation.fr/actualite/economie_terre/257457.FR.php

A Une nouvelle relation à la voiture de par une vitesse apaisée

La multiplication des modes de transport et l'accélération de celui-ci a beaucoup modifié notre rapport à l'espace et au temps. Omniprésente, la voiture par exemple, exerce une véritable hégémonie et porte une atteinte sans précédent tant à l'équilibre écologique qu'à l'économie du pays. Une nouvelle relation est à construire.

Remettre l'Homme au cœur du projet territorial doit constituer désormais un grand objectif à atteindre, contrairement aux politiques actuelles qui placent la voiture au centre de tous les intérêts⁹.

Aussi proposons-nous (avec les applications correspondantes pour les poids lourds), une limitation de la vitesse à :

- **30 km/h en agglomération,**
- **50 km/h, sur toutes les routes,**
- **70 km/h, sur les voies express,**
- **100 km/h, sur les autoroutes.**

Parallèlement, la mise en place d'un système élargi de transports en commun, de dispositifs d'auto partage, de vélo partagés et de facilité de marche à pied est souhaitable.

C'est enfin une **mesure simple et peu onéreuse ; elle existe dans d'autres pays. Sa faisabilité ne laisse aucun doute et les avantages liés à application sont multiples. Ils sont d'ordre spatial (réduction de l'étalement urbain et valorisation de la multipolarité), social (santé, sécurité), économique (réduction de la facture pétrolière) et écologique (réduction très sensible de la pollution de l'air et des nuisances sonores), tout à la fois.**

C'est enfin une **mesure à forte teneur symbolique et qui aura un impact immédiat sur les comportements** individuels et collectifs.

B Une clarification de l'organisation institutionnelle des territoires

En dotant les trois instances institutionnelles que sont **L'Etat, la Région et l'Agglomération de moyens et de pouvoirs décisionnels forts tout en garantissant opposabilité et subsidiarité**, l'action territoriale gagnera en **efficacité**, donc en **économie** de moyens, et en **lisibilité**.

Il conviendrait donc d'opter pour

⁹ Comportement individuel et collectifs et impact immédiat, pratiquement sans frais, sur l'étalement urbain, la sécurité, la santé, les économies d'énergie, la réduction d'émission de gaz à effet de serre, la nuisance sonore, les pollutions dans le sols et dans l'eau, réduction de la dépendance énergétique.

✚ **Un renforcement des missions fondamentales d'aménagement du territoire de l'Etat**

Le rôle de l'Etat en matière d'aménagement du territoire est primordial. Fort de ses relations privilégiées avec l'Europe et le Monde, et à plus forte raison lors de la prochaine présidence de l'Union européenne de 2008, l'Etat français devrait faire preuve de réactivité et d'adaptabilité plus grandes qu'elles ne le sont actuellement. Il y va de la cohérence territoriale à l'échelle européenne pour laquelle les accords de Leipzig constituent un manifeste inaugural¹⁰. Les grands équilibres économiques et sociaux des régions du monde en dépendent.

✚ **Une Région forte, qui dispose d'un véritable rôle pour mettre en œuvre le SRADT au moyen de directives territoriales d'aménagement opposables**

Il importe de donner aux Régions la possibilité de construire une cohérence territoriale entre les agglomérations et les pays sur trois thèmes majeurs :

- ❖ Directive Régionale d'Aménagement qui permette de **limiter la périurbanisation**¹¹,
- ❖ Directive Régionale d'Aménagement qui construise la **trame verte et bleue**, pour garantir les **continuités et corridors écologiques**,
- ❖ Directive Régionale d'Aménagement qui décide et réalise la **trame orange et rouge des schémas de transports et de déplacements durables**¹².

✚ **Une Agglomération cohérente avec le local et le global**

¹⁰ Voir « Charte de Leipzig sur la ville européenne durable » (mai 2007).

www.eu2007.de/fr/News/download_docs/Mai/0524-AN/075DokumentLeipzigCharta.pdf -

¹¹ Ce phénomène crée des surcoûts des équipements collectifs, en particulier des divers réseaux (télécommunication, adduction d'eau, transports, etc.) et de leur entretien. Il entraîne l'accroissement de toutes les dépenses publiques impliquant un déplacement (distribution du courrier, enlèvement des immondices, ramassage scolaire, pompiers, services d'ambulance, etc.) et la nette perte d'efficacité des transports en commun. Il augmente l'empreinte écologique et de la facture énergétique (plusieurs automobiles par ménage, augmentation du trafic, etc.). Il entraîne le mitage et la dégradation du paysage, la perte d'identité, la fragmentation des espaces naturels, la rupture des continuités écologiques, la perte de potentiel agricole et énergétique du territoire, la perte de mixité sociale: relégation des couches modestes de la population, développement d'un "snob zoning" à l'américaine.

¹² Le schéma de transports et de déplacements durables doit être en lien avec les polarités d'emplois, de commerces, de services. Il a pour de garantir l'accessibilité et la mobilité durable en permettant un véritable choix entre transport en commun et transports individuels. Il se doit de garantir le positionnement et la qualité d'accès des polarités de services et d'emplois et de commerces, dans ses relations avec les territoires en réseaux, qu'elle se constitue indistinctement des limites administratives et politiques à travers la planète. Ces trois missions impliquent une autorité plus affirmée (et donc des moyens) qu'elle ne l'est aujourd'hui dans les processus décisionnels.

Les démarches de « Bassin de vie » et de « Pays » ou toute autre doivent s'inscrire dans une dimension « Agglomération » enrichie de leurs apports, dans une seule et même cohérence de territoire.

Tout projet de territoire doit par ailleurs être conduit avec le souci d'une plus grande ouverture sur les connaissances scientifiques et les expériences acquises. Une réorganisation de l'apport scientifique à l'aménagement territorial est donc à établir. Un plus grand nombre de facteurs doit présider à l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement.

Cette approche multicritère globale, au-delà des Schémas nationaux, renforcera les projets territoriaux à toutes les échelles: **Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable, Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme.**

Ces **trois documents « maîtres »**, avec force prospective et en compatibilité, au **même titre que** les Plans Locaux d'Habitat (PLH) ou Plan de Déplacement Urbain (PDU), doivent **investir les champs suivants** :

- **Climat et Energie** (Plan Climat Energie Territoriaux : production, transports, exploitation...),
- **Economie** (agriculture, commerce, industrie, ressources),
- **Ecologie** (inscription de la biodiversité au coeur du projet),
- **Culture** (plaisir, identité, lien social, connaissance, développement...)
- **Santé et Sécurité** (mesures de prévention et d'anticipation préalables),
- **Foncier** (Programme Foncier d'aménagement durable, en lien avec les acteurs publics et privés EPF, SAFER, AFU ...),
- ...

C Une ville compacte, en osmose avec la nature et ses habitants

L'idée d'une ville compacte se veut celle d'une ville économe de ses ressources et de ses modes de fonctionnement. Cette gestion urbaine économe suppose l'acceptation et donc la compréhension de règles communes.

Une ville compacte implique, du point de vue juridique, une adaptation de différents outils techniques et réglementaires à de nouvelles conditions d'usage maîtrisé des sols. La **création d'un Coefficient Minimal d'Occupation des Sols**, adapté aux particularités du terrain par exemple pourrait en être une.

Aujourd'hui, la règle du COS maximum répond difficilement à l'objectif de villes ramassées sur elles-mêmes et respectueuses de leur environnement.

Partie intégrante du processus fondateur des villes, l'utopie nous aide à esquisser la ville compacte et durable de demain. On l'imagine bien **équipée, multipolaire et « connectée »**, **accessible** et facile à vivre, dotée de **qualités architecturales et paysagères**, riches en possibilités de **découvertes**, de rêve et d'évasion, riches en espaces complexes où tous les sens de l'Homme trouvent à se déployer ou à se traduire,

ouverte à la **coexistence** et à la **mixité**, à la différence et à la **diversité**, garante de décence et de droits (d'hébergement). Elle est généreuse en termes de services et de moyens, d'espaces libres et de lieux d'expression. Ces nouvelles qualités de la ville à venir se trouvent en partie exprimées dans la **Nouvelle charte d'Athènes**¹³.

Mais la ville de demain est aussi celle de la préservation et de la **mise en valeur de la biodiversité et des ressources naturelles** (boisement urbain et agriculture urbaine, eau de pluie et de récupération, terre, énergie), de l'**assainissement écologique**, par le développement de systèmes simples de collecte et de **recyclage des déchets de proximité...**

Le développement de moyens de concertation avec les habitants et leur implication dans le devenir de leurs lieux de vie ne sont pas en reste. Ainsi, la création de **Cycles de Conférences Permanentes (CCP)**, sur des thématiques fortes (agriculture bio, sobriété énergétique et énergie renouvelable, économie solidaire, entreprise durable...) par exemple pourrait venir en complément aux documents d'urbanisme dont le projet sera d'autant plus conforté qu'un changement de comportements aura été préparé.

Désormais, ces instructions devront constituer une dimension **conceptuelle essentielle de l'aménagement des territoires**.

D Une agriculture du XXIème siècle moderne, biologique et non polluante

Se donner **un objectif : faire de la France, dans 10 ans, le premier Pays Bio d'Europe. Défi ou utopie ?**¹⁴

Supprimer toute pollution des eaux et des sols (**nitrites, pesticides...**) et, pour commencer, mettre en place, **pour toute entreprise concernée par des produits polluants, des dispositifs de transition économique et sociale**.

Le but est bien de protéger l'agriculture de toute toxicité tout en la faisant bénéficier des possibilités technologiques modernes, tant pour améliorer et la quantité et la qualité des produits que pour assurer le respect de la nature.

Par ailleurs, la priorité doit demeurer l'agriculture à usage d'alimentation humaine.

Cet objectif n'est pas contradictoire avec la recherche de carburants véritablement écologiques et de mode de propulsion nouveaux. Toutefois, doivent être **dénoncées** les contradictions déjà existantes entre **l'usage intensif et polluant de vastes territoires** pour fabriquer des « **agrocarburants** » improprement dénommés « biocarburants », au détriment de productions alimentaires.

13 Op. cit..

14 Proposition faite lors de la « Déclaration de la Défense » : Journées Mondiales de l'Urbanisme les 8 et 9 novembre 2007.

E Une construction à énergie positive : du quartier à tout territoire

Un autre objectif est atteignable : faire de la France, dans 10 ans, le premier Pays à énergie positive d'Europe.

Des moyens (financiers et fiscaux) d'**envergure nationale et européenne** (dans le cadre de la **présidence française** dès **juillet 2008** de l'Union Européenne) doivent être dégagés pour une mise aux **normes progressive de la consommation énergétique**. Celle-ci doit **s'accommoder d'une sobriété sur l'ensemble du parc de construction**. La réalisation d'un bilan **énergétique positif par la production d'énergies renouvelables** est tout aussi **prioritaire**. Les **collectivités territoriales** doivent **retrouver** toute leur **responsabilité** en la matière par la création de syndicats d'énergie et l'**ouverture** de **filières** de formation, de systèmes d'**évaluation** et de **suivi**...

F Des Agences de Notation des Territoires

La mise en œuvre d'un **dispositif de notation des territoires indépendant** pour l'**évaluation et le suivi du développement et de l'aménagement durable** des territoires est recommandée¹⁵.

Des objectifs doivent être décidés ; des indicateurs doivent être construits et mis en place ; une politique d'évaluation et de suivi doit être menée.

Une «Empreinte écologique territoriale» est à réaliser pour tout projet **territorial**.

G Une économie solidaire et équitable

Faire évoluer les **démocraties locales**, en prenant en compte le **pilier environnemental du développement durable**, en faisant de l'**empreinte écologique territoriale un critère majeur de l'appréciation de la valeur de durabilité des projets territoriaux**.

Le développement des **énergies renouvelables**, l'appel au **commerce équitable**, les encouragements au **commerce de proximité**, la création des conditions de **relations intergénérationnelles**, le déploiement des **services à domicile**, le soutien apporté à l'**agriculture bio**, le **traitement écologique des déchets**, l'exploitation des **ressources communales renouvelables** (eaux, énergies, produits agricoles, forêts, pêche)..., **ce sont là autant de critères complémentaires de jugement de cette durabilité**.

H Des moyens professionnels adaptés

Mieux utiliser les 5000 urbanistes de France qui, quel que soit leur statut, font preuve d'un **grand intérêt pour la chose publique**. De ce fait, ils doivent être reconnus. Le statut

¹⁵ Proposition faite dans la « Déclaration de la Défense » lors des Journées Mondiales de l'Urbanisme les 8 et 9 novembre 2007.

d'urbaniste étant, aujourd'hui encore en France, toujours aussi flou qu'énigmatique, la **qualification professionnelle prônée et pratiquée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, vu les enjeux, mérite d'être compte tenu des enjeux, très largement promue.**

Développer la recherche et valoriser la matière grise (dans tous les secteurs : public, para public et privé), sur **une base nouvelle** : les « **PIB territoriaux développement durable** » par exemple gagneraient à être pondérés de coefficients de complexité et de territorialité, comme il est d'usage en matière de maîtrise d'oeuvre.

Faire de la **mobilité professionnelle un élément fondamental et indissociable de la qualité urbaine.** Un grand consensus domine en la matière.

Promouvoir en Europe et dans le monde des passerelles et des plateformes professionnelles indispensables à l'évolution des savoirs et à leur application pour le mieux-être des femmes et des hommes qui vivent les villes et **les** territoires d'aujourd'hui et de demain.

V. LES APPORTS DE LA SFU

Un Guide pratique : La CHECK LIST du Développement Durable au niveau local

Lors de la rencontre, le 18/09/2007, avec le Cabinet du Ministre d'Etat, la SFU a remis un exemplaire du « **CHECK LIST : Développement Durable au niveau local** »(2003)¹⁶.

Il s'agit d'un **guide pratique**, élaboré par les Conseil Européen des Urbanistes, dont la SFU. C'est un document **novateur et d'actualité.** Il **contient bien des éléments indispensables à une politique d'aménagement urbain proprement durable.**

La SFU propose, avec l'appui du Ministère, une large **diffusion auprès des acteurs du développement urbain**, ainsi qu'auprès de tous celles et ceux qui le souhaitent.

¹⁶ Cf. www.urbanistes.com

Le Grand Prix Européen de l'Urbanisme à l'appui du Prix des Eco quartiers

La DGUHC du Ministère de l'Ecologie du Développement de l'Aménagement Durable souhaite lancer un **plan d'actions pour la promotion des éco-quartiers**¹⁷ :

« ...Il conviendrait de créer une véritable référence qui définisse les pratiques et donne au concept d'éco-quartiers une lisibilité et une légitimité qu'il n'a pas encore acquises... »

La SFU, qui représente les urbanistes de France au Conseil Européen des Urbanistes, a en charge la préparation du Grand Prix Européen des Urbanistes pour la première sélection Française. Les **dossiers de candidature sont à déposer avant la fin de l'année en cours**. Ce Grand Prix a inscrit dans ses critères le développement durable et **la dimension Eco quartier y sera présente**.

La SFU est prête à mettre à disposition ses compétences et ses réseaux d'experts européens et internationaux au service de ce projet particulièrement pertinent.

Les réseaux d'experts de la SFU et ses actions actuelles

Depuis de nombreuses années la SFU organise pour la France **les Journées Mondiales de l'Urbanisme (JMU)**¹⁸. Les dernières Journées se sont tenues en novembre 2006 à **La Défense et ont porté sur les Quartiers d'affaires durables**. A l'issue de cette rencontre, la SFU a engagé, avec le concours de nombreux partenaires, dont l'ADEME et l'EPAD, une démarche pour définir une **Charte de développement durable des quartiers d'affaires**.

Au niveau européen, la SFU développe par le biais de **coopérations bilatérales** (avec les Allemands notamment) des réseaux d'experts susceptibles d'étayer les actions proposées par le Ministère.

D'autre part, la SFU a mis en place un **partenariat international** avec plusieurs organisations homologues. La « **Global Planners Network** » qui réunit plusieurs dizaines de milliers d'urbanistes américains et anglo-saxons en est une.

Enfin, la SFU co-organise les **premières Journées Mondiales de l'Urbanisme en Afrique**, autour du 8 novembre 2007 à Yaoundé, sur le thème de la ville africaine durable.

Forte de ses expériences et de ses réseaux, la SFU prend une part active aux travaux préparatoires du Grenelle de l'Environnement et se tient prête à apporter une contribution substantielle aux différentes actions qui en résulteront.

17 Plan d'actions pour la prise en compte du développement durable dans l'Urbanisme, l'Habitat et la Construction. DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION – 2007.

18 Voir le Site: <http://www.urbanistes.com/>

De fait, une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables des territoires de France est à écrire.

Pour l'heure, Ayons le courage de forger notre destin commun, car il s'agit tout net d'un projet de société à inventer ensemble, d'un nouveau contrat social du Grand Territoire France !

